ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité alimentaire

Question écrite n° 72105

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités à propos de l'aspartame, édulcorant utilisé pour donner une saveur sucrée à plus de 6 000 produits allégés dans le monde. Selon une étude réalisée par une équipe de scientifiques italiens, l'aspartame s'avère cancérigène chez le rat, dont il augmente de façon significative le risque de lymphomes et de leucémies pour des doses consommées proches de celles des êtres humains. Or ce produit, qui est commercialisé en France depuis 1988, remplace le sucre dans de nombreuses boissons, bonbons, desserts, certains produits pharmaceutiques, notamment des sirops et antibiotiques pour enfants. Les chercheurs préconisent, dès à présent, aux pouvoirs publics de reconsidérer la réglementation en vigueur pour ce produit. Il lui demande de lui faire connaître quelles suites le Gouvernement entend donner à cette recommandation.

Données clés

Auteur : M. Jean-Claude Bois
Circonscription : Pas-de-Calais (13e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 72105
Rubrique : Consommation
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 août 2005, page 7647